



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATIONS N°63

Mai 2024



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr
LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Chers Saint-Mesminois (e)s,

Après un hiver relativement doux et un début de printemps très pluvieux, les beaux jours semblent enfin arriver. Je vous espère tous en bonne forme pour profiter pleinement de nos paysages et de la beauté de notre secteur.

La fibre tant attendue va enfin arriver plus tôt que prévu et vous pourrez tous vous abonner à partir du mois de juin 2024. Comme nous vous l'expliquons dans ce bulletin ce nouveau système de télécommunications va remplacer à l'horizon 2026 le réseau cuivre existant. C'est pourquoi je vous invite à passer dès maintenant sur ce système. Cela peut se faire gratuitement et le nouvel abonnement ne vous coûtera pas plus que celui que vous possédez déjà. Si malgré nos explications dans ce bulletin vous avez des difficultés n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous pourra vous donner des explications complémentaires.

Le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 9 avril a adopté à l'unanimité le budget 2024. Vous pourrez noter que cette année encore nous avons réussi à maîtriser nos dépenses de fonctionnement ce qui nous permettra de dégager les fonds nécessaires pour commencer dès 2024 la rénovation de la mairie pour que les travaux soient terminés en 2025. Actuellement les architectes de L'ATD sont en train de nous préparer les plans du projet que nous leur avons soumis. Le coût des travaux sera proche de 400 000€, nous pourrons les supporter avec nos économies et les subventions que nous obtiendrons. Vous remarquerez aussi que cette année encore nous n'avons pas augmenté les taxes foncières car nous pensons en effet que vous êtes suffisamment impactés par la hausse du coût de la vie.

Cependant nous avons décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires car si nous le faisons pas l'Etat risquait de nous baisser notre dotation générale de fonctionnement qui chez nous augmente régulièrement grâce à l'accroissement de notre population (De 262 habitants en 2008 nous sommes passés à 331 en 2024). Ce budget nous permet de dégager aussi les fonds nécessaires pour remplacer l'épaveuse, maintenir la voirie en bon état et mettre le terrain de pétanque aux normes.

Je remercie nos trois collaborateurs municipaux pour le travail accompli et leurs compétences qui nous permettent un tel résultat financier. Grâce à eux, comme je l'écris plus haut nous allons aussi pouvoir dégager les fonds nécessaires pour la rénovation de la mairie malgré les baisses des subventions annoncées par le Département et l'Etat.

Je voudrais enfin rendre un hommage particulier à nos deux doyens M MALWAUX et M CONIZIO qui à deux semaines d'intervalle viennent de nous quitter.

Bien sincèrement
Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

- Page 1 : Couverture
- Page 2 : Le mot du Maire
- Page 3 : Sommaire / Nos joies
- Page 4 : Nos peines / Vie municipale
- Page 5 : Vie municipale
- Page 6 : Vie municipale / La vie à St Mesmin
- Page 7 : La vie à St Mesmin
- Page 8 : La vie à St Mesmin
- Page 9 : Evènements / associations
- Page 10 : Bien vivre ensemble : infos utiles
- Page 11 : Bien vivre ensemble : infos utiles
- Page 12 : Bien vivre ensemble : infos utiles
- Page 13 : Bien vivre ensemble : infos utiles / Compte rendu conseil municipal
- Page 14 : Compte rendu conseil municipal
- Page 15 : Compte rendu conseil municipal
- Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Claudine AUGUSTO, jeune retraitée qui a acheté la maison de notre conseiller municipal, Jean-Pierre VOGEL qui est parti s'installer avec son épouse Francine dans la région de COGNAC.

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue au petit Louis AMAIL, fils de Jean-Baptiste et de Angéline AMAIL, petit frère de la petite Lucie, née en 2021, habitants chez Bobas.



NOS PEINES

Décès

Nous avons appris le décès le 4 janvier à Limoges de Mme Louis (101 ans doyenne des non-résidents de notre commune), peu de temps après son mari (mort l'année dernière à 102 ans). Ils étaient propriétaires de leur maison de Saint-Mesmin qui était selon leur fille « la Maison du Bonheur », toujours ouverte à la famille, aux amis ou voisins. Cinq générations, sous le charme de Saint-Mesmin, sont venues se ressourcer en week-end et aux vacances, accueillies dans une joyeuse ambiance par la gentillesse et le dynamisme de Madame Louis.



Monsieur Maurice BORDERIE habitant PAYZAC, originaire du Frugier est aussi décédé ainsi que Mme GAUTHIER de La Quintinie, mère de Josette MERY.

Ensuite M.MALAVAUX Roger, le doyen de notre commune , 98 ans est décédé fin mars .Instituteur pendant de longues années au Poteau de Brussy il a formé des générations de Saint-Mesminois et laisse un excellent souvenir.



Peu de temps après, début avril c'est le nouveau doyen (95 ans) M.CONIZIO qui nous quitte. Il s'était installé dans le hameau Chez Bobas il y a une trentaine d'années près de chez son cousin Guy HAYE notre ancien Maire Adjoint.

Toutes nos pensées pour toutes ces personnes très connues à SAINT-MESMIN et nos biens sincères condoléances à toutes ces familles éprouvées ainsi qu'à leurs proches .

VIE MUNICIPALE

Repas des Voeux

Le 06 janvier 2024 s'est tenu le repas des Voeux .



Plus de 70 convives ont répondu présents à l'invitation de la Mairie. Ils ont ou encore une fois apprécié l'excellent repas préparé et servi par Marie LACHEZE. A cette occasion les nouveaux habitants étaient tous présents et ils ont pu faire la connaissance de leurs nouveaux compatriotes. Germain LAVAUD (93 ans) était comme l'année dernière le doyen de la journée. Madeleine TOURENNE qui était aussi notre doyenne l'année dernière n'a malheureusement pas pu pour l'occasion quitter l'EHPAD de LANOUAILLE

Cimetière

Les travaux du cimetière se sont terminés par la réfection des joints du mur du cimetière Chavagne.

Les premières cessions de concessions abandonnées ont été réalisées au profit de familles non résidentes qui souhaitent se rapprocher de leurs ancêtres.

Les places encore disponibles dans le cimetière Chavagne sont Uniquement réservées pour les résidents de SAINT-MESMIN.



SMD3

La mise en place de la redevance incitative par le SMD3 a provoqué une vague de mécontentements auprès des administrés. Le Maire et son Conseil Municipal ont pris en compte ces remarques ont relayé ces mécontentements et ont participé à la rédaction de la lettre ci-dessous qui a été envoyée au nom de toutes les communes par la CCILAP à l'attention du SMD3.

En effet, nous sommes conscients des difficultés rencontrées et nous souhaitons que vos remarques soient prises en compte pour garantir la qualité des services et la propreté de nos points d'apports volontaires.

Le SMD3 s'est engagé d'autre part à envoyer des cartes d'accès au conteneur de déchets ménagers à tous ceux qui n'en n'ont toujours pas reçu.

Suite à cela le SMD 3 a répondu par une longue lettre dans laquelle il explique qu'il prend en compte ces remarques mais en fin de compte on peut en douter et le problème risque perdurer. Vous pouvez lire cette lettre sur notre site www.sant-mesmin.fr

Fibre

Le maire Guy BOUCHAUD, Annick JACQUET adjointe et Bernard LABORIE ont assisté le 9 avril à la réunion publique organisée à LANOUAILLE.

Cette réunion dont le but était de faire le point sur l'arrivée de la fibre à la maison dans notre commune a permis d'apprendre que le 5 mai les habitants de Charoncle pourraient être raccordés et que pour le reste des habitants ce sera courant juin.

Le maire vous incite à vous relier car c'est gratuit, que vous ne paierez que l'abonnement que vous choisirez et il rappelle que vous êtes libres de choisir votre opérateur. Il vous demande de ne pas résilier votre ancienne ligne avant d'être sûr que la nouvelle fonctionne. (Pour l'instant il y a plus de 98 pour cent de réussite en matière de fonctionnement immédiat).

N'hésitez pas à suivre les consignes indiquées dans le document ci-contre pour vous raccorder.



Les contacts pour vos administrés

Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD)

Si vous êtes éligible à la fibre et/ou que vous disposez déjà de la fibre :

- ➔ Pour savoir si on est éligible : www.nathd.fr/eligibilite
- ➔ Pour une assistance téléphonique : 0 806 806 006, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (Service gratuit + prix appel)
- ➔ Pour une demande d'adduction pour une maison neuve ou un bâtiment jamais raccordé au cuivre : <https://nathd.fr/adduction/>
- ➔ Pour une question sur le raccordement : <https://nathd.fr/raccordement/>
- ➔ Pour signaler un incident sur la voirie (poteaux, câbles, armoires...) : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre :

- ➔ Pour connaître l'avancée des travaux : www.perigordnumerique.fr
- ➔ Pour contacter Périgord Numérique : <https://www.perigordnumerique.fr/contact/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



LA VIE À SAINT-MESMIN

Pompiers

Le site des Gorges de l'Auvézère est devenu une base d'entraînement pour les sapeurs-pompiers de la Dordogne. En effet plusieurs fois par an, ils viennent s'entraîner au Pont de SAINT-MESMIN.

Leur dernière visite date de janvier dernier. Cela leur permet non seulement de connaître ces lieux escarpés mais aussi de situer SAINT-MESMIN dans ce secteur éloigné du Nord de la Dordogne.



Bouilleur de cru

Comme chaque année, le bouilleur de cru est venu à St Mesmin, au niveau du parking communal à côté de l'observatoire. Cette année peu de clients sont venus, c'est pourquoi il est fort probable que l'année prochaine il ne sera pas présent.



Mouflons

Depuis plusieurs mois de nombreux photographes professionnels et amateurs viennent à SAINT-MESMIN observer et photographier ces animaux qui font la particularité de notre commune. C'est un atout non négligeable qui fait connaître notre territoire au-delà de notre département, ce qui amène aussi de nombreux touristes



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Trail

Le 3 mars 2024, a eu lieu le trail des Gorges de l'Auvézère, organisé par l'association Gorges Auvézère Sensation et par notre conseillère municipale ERIKA.

Près de 400 concurrents ont participé à cette compétition exigeante.

Le maire souhaite que cette manifestation devienne pérenne. C'est pourquoi il a demandé à l'association de se restructurer afin d'être encore plus opérationnelle l'année prochaine.



Spectacles Troupe du Saut Ruban

La Troupe de théâtre du Saut Ruban vous ont présenté leur nouveau spectacle :

- Le **30 mars 2024** à St Mesmin, Salle du Cantou
- Le **13 avril 2024** à Clairvivre, Salle de spectacle de Clairvivre
- Le **30 avril 2024** à Saint-Yrieix-la-Perche, salle Attane



Cette année encore, leurs représentations ont eu un grand succès ! La salle du Cantou était comble pour l'occasion. Tous les spectateurs ont pu apprécier la qualité des acteurs et la formidable organisation.

Le Maire adresse à tous ses sincères félicitations et donne rendez-vous à l'année prochaine pour une nouvelle soirée de rires et de folie.



Manifestations à venir , à vos agendas !

- Le 16 juin une brocante sera organisée dans le bourg de SAINT-MESMIN. Benjamin NYS est le coordonnateur de cette activité . La restauration sera assurée par l'équipe du Domaine de la Béchadie .
- Un concours canin aura lieu les 6 et 7 juillet à Charoncle. Le spectacle et la restauration sur place seront assurés par l'Association ROC.
- Les Marchés de nuit auront lieu les 24 juillet et 7 août , ils seront organisés comme chaque année par l'équipe de bénévoles qui pour l'occasion pourra revêtir un nouveau maillot. Une réunion de coordination sera programmée en juin. Les producteurs locaux habituels seront présents et de nouvelles animations sont prévues.
- Le 17 juillet et le 24 août la Guinguette à roulettes s'installera comme l'année dernière dans le bourg sous les platanes . Une animation et la restauration seront à chaque fois assurées par Pablo CLUZEAUD et son équipe.
- Les 9 et 10 août le Ball-Trap fait son retour à SAINT-MESMIN . il sera organisé par l'ACCA sur le site du Verger de l'Avenir. La restauration sera assurée sur place.

BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES

Compostage



**Conseils, astuces et règles d'or
pour bien démarrer son composteur et acquérir
les bons gestes à retrouver dans la brochure
Le guide du compostage et sur SMD3.FR**

Coordonnées Presbytère d'Excideuil

Presbytère d'Excideuil, secrétariat : 09 75 37 40 91

Mardi, jeudi, samedi de 10 h à 12 h

12, rue d'Isly – 24160 EXCIDEUIL

sainteloilesforges24@gmail.com

Site de la paroisse à consulter : [https:// sainteloilesforges.diocèse24.fr](https://sainteloilesforges.diocèse24.fr)

Comme vous le savez notre Chapelle des Âges a été taguée par des individus peu scrupuleux mais grâce à l'action efficace de nos employés et des membres de l'Association du Foyer Saint-Joseph tout est rapidement rentré dans l'ordre. Les auteurs de ces faits sont identifiés.

Au moment où les économies en tous genres sont à rechercher, nous vous communiquons les horaires de bus qui vous permettront de vous rendre à PÉRIGUEUX au moindre coût. Cette navette fonctionne toute l'année.

Horaires bus

Faites des économies, préservez l'environnement, utilisez la navette de bus Excideuil – Périgueux



Horaires

VALABLES DU 25/12/2023 AU 05/07/2024

CARS
RÉGIONAUX

LIGNE
322

PLUS D'INFORMATION : 0970 870 870 APPEL NON SURTAXÉ

EXCIDEUIL → PÉRIGUEUX

TOUTE PÉRIODE*

		LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	m	m	V	LMmJV	LMmJV	LMJV	LMmJV	S	SD6JF
		(1)	(2)	(1)	(1)			(1)	(1)	(1)		(1)	(1)	(2)		
EXCIDEUIL	Cité Scolaire Giraut de Bornell	06:20	06:20	-	-	07:50	13:25	-	13:25	-	16:55	17:25	17:25	18:25	08:30	12:35
	Château	06:25	06:25	-	-	07:55	13:27	-	-	-	16:58	17:30	-	18:30	08:35	12:40
ST-MARTIAL-D'ALBARÈDE	Le Bourg	06:28	06:28	-	-	07:58	13:30	-	-	-	17:01	17:33	-	18:33	08:38	12:43
	Le Bourg	06:30	06:30	-	-	08:01	13:32	-	-	-	17:03	17:35	-	18:35	08:41	12:45
ST-PANTALY-D'EXCIDEUIL	Le Bourg	06:32	06:32	-	-	08:04	13:35	-	-	-	17:05	17:37	-	18:37	08:44	12:47
	Le Bourg	06:36	06:36	-	-	08:05	13:37	-	-	-	17:08	17:40	-	18:40	08:45	12:50
COULAURES	Lycée de Chardeuil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lycée de Chardeuil (Intérieur)	-	-	-	-	-	-	13:35	-	16:15	17:09	17:41	-	-	-	-
MAYAC	Les Réjoux	06:37	06:37	-	-	08:07	13:39	13:39	13:39	16:22	17:12	17:42	17:39	18:42	08:47	12:52
	Le Dognon	06:39	06:39	-	-	08:08	13:40	13:40	13:40	16:23	17:13	17:43	17:40	18:43	08:48	12:53
	Le Pont	06:40	06:40	-	-	08:09	13:41	13:41	13:41	16:24	17:14	17:44	17:41	18:44	08:49	12:54
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES	SECA	06:41	06:41	-	-	08:13	13:42	13:42	13:42	16:26	17:16	17:46	17:42	18:46	08:53	12:56
	Garage	06:43	06:43	-	-	08:15	13:44	13:44	13:44	16:27	17:17	17:47	17:44	18:47	08:55	12:57
	Place du Souvenir	06:44	06:44	-	-	08:17	13:45	13:45	13:45	16:28	17:18	17:48	17:45	18:48	08:57	12:58
ST-VINCENT-SUR-L'ISLE	Le Bourg	06:51	06:51	06:51	-	08:19	13:50	13:50	13:50	16:35	17:24	17:54	17:50	18:54	08:59	13:05
	SARLIAC-SUR-L'ISLE	Mairie	06:56	06:56	06:56	06:56	08:23	13:55	13:55	-	16:40	17:28	17:58	-	18:58	09:03
ANTONNE-ET-TRIGONANT	Carrefour Grezignac	06:58	06:58	06:58	06:58	08:25	13:57	13:57	-	16:41	17:29	17:59	-	18:59	09:05	13:11
	Le Routier	07:02	07:02	07:02	07:02	08:28	14:01	14:01	-	16:43	17:31	18:01	-	19:01	09:08	13:13
TRÉLISSAC	Le Bourg (RN21)	-	07:06	-	-	08:30	14:02	-	-	16:44	17:32	18:02	-	19:02	09:10	13:14
	Le Bourg (parking)	07:06	-	07:06	07:06	-	-	14:05	-	-	-	-	-	-	-	-
	Le Bourg	07:13	07:13	-	-	08:40	14:12	14:12	-	16:46	17:34	18:04	-	19:04	09:12	13:16
PÉRIGUEUX	Les Jalots	07:16	07:16	-	-	08:42	14:15	14:15	-	16:47	17:35	18:05	-	19:05	09:13	13:17
	Laborie	07:18	07:18	-	-	08:45	14:17	14:17	-	16:49	17:37	18:07	-	19:07	09:15	13:19
	Pont des Barris	07:30	07:30	-	-	08:50	14:22	14:22	-	16:57	17:44	18:14	-	19:14	09:22	13:26
PÉRIGUEUX	Place du 8 Mai piscine	07:35	07:35	-	-	08:55	14:27	14:27	-	17:07	17:50	18:20	-	19:20	09:28	13:32
	Place Tourmy	07:40	07:40	-	07:40	09:00	14:32	14:32	-	17:55	18:25	-	19:25	09:33	13:37	
	Bibliothèque Municipale	07:43	-	-	07:43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Lycée P. Picasso	07:44	-	-	07:44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Collège Clos Chassaing	-	-	07:45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gare SNCF	07:50	07:45	-	07:50	09:05	14:37	14:37	-	17:12	18:00	18:30	-	19:30	09:38	13:42
	Départ TER Périgueux > Bordeaux	08:06	08:06	-	08:06	09:35	-	-	-	17:27	-	18:48	-	20:07	10:05	14:05

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation. Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

- (1) Fonctionne uniquement en période scolaire
- (2) Fonctionne uniquement en période de vacances scolaires
- Vacances scolaires «Zone A»:
 - Vacances de Noël : du 23/12/2023 au 07/01/2024
 - Vacances d'hiver : du 17/02/2024 au 03/03/2024
 - Vacances de printemps : du 13/04/2024 au 28/04/2024
 - Vacances d'été : à partir du 06/07/2024
 - Pont de l'Ascension : du 08/05/2024 au 13/05/2024 (le 14/05/2024 : le réseau fonctionnera comme un lundi)

- Soyez présent 5 min avant le passage du car.
- Préparez la monnaie / le titre de transport.
- Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
- Montez par l'avant.
- Achiez / présentez votre titre et validez-le.
- Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.

LMmJV du lundi au vendredi
S samedi
D6JF dimanche et jours fériés

Flashez le QR-code pour accéder à la plaquette et la vidéo des consignes de sécurité à bord du car :



Téléchargez gratuitement l'application **Modalis**



Brûlage déchets verts

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} mars jusqu'au 1^{er} octobre, il est strictement interdit de faire un feu pour brûler vos déchets verts.

Vous pourrez de nouveau brûler vos végétaux entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

En attendant vous devez les broyer et les stocker chez vous pour faire du compost ou les transporter à la déchèterie de PAYZAC.



SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, Erika QUEMENEUR, Magdalena VAN DER GIJP, VOGEL Jean-Pierre.

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2023
- 2- Renouvellement CNP Assurance
- 3- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 4- Subventions 2024 des associations
- 5- Plan communal de sauvegarde
- 6- Aide financière collègue Plaisance
- 7- Délibération ZAENR
- 8- Délibération pour la prise de position sur les bâches incendie sur la commune
- 9- Affaires diverses : dates manifestations 2024, point sur renouvellement tracteur/épareuse

1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2023

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2- Renouvellement CNP Assurance

Cette assurance assure le paiement des salaires en cas d'arrêt de travail de nos employés municipaux. Le CM décide à l'unanimité de renouveler cette assurance.

3- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Les fonctionnaires d'Etat reçoivent une prime de la part de l'Etat. Pour les fonctionnaires territoriaux, la décision est laissée à l'appréciation des collectivités. Le Maire, ne souhaitant pas faire de différence entre les différents fonctionnaires, propose de verser cette prime à nos employés. Cette prime est fonction de leur salaire avec une échelle de taux au choix. Le Maire présente

les montants que cela représente avec le taux le plus haut. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser cette prime et décide également de l'appliquer au taux le plus haut.

4- Subventions 2024 des associations et Aide financière collègue Plaisance

Nous avons reçu des demandes de : Protection civile : Nous versons régulièrement une subvention à cet organisme. Or, pour assurer leur présence lors de nos manifestations sportives, cette association nous adresse un devis de plus en plus élevé (900 euros en 2024). Leur présence est obligatoire. Nous ne donnerons donc pas suite à leur demande de subvention, le montant nous permettra de payer l'augmentation de leur facture pour le prochain trail. Ligue contre le cancer : Nous accordons une subvention tous les ans. Nous renouvelons cette année avec le montant habituel (150€). Association sclérose en plaque (1^{ère} demande) : Aucune personne n'étant concernée à notre connaissance sur la commune, nous ne nous engagerons pas dans ce nouveau soutien. Prévention routière : Nous ne donnerons pas suite à cette demande. La Puce à l'oreille : Nous ne donnerons pas suite à cette demande, l'association n'intervenant pas sur la commune ni sur Payzac et recevant par ailleurs des subventions de la Communauté de communes. Secours Populaire : Nous préférons soutenir directement les personnes dans le besoin sur la commune et ne donnons pas suite à la demande.

GAS : Nous soutenons l'association avec des moyens matériels et techniques, des aides bénévoles et la mise à disposition gratuite des locaux.

La Troupe du Saut Ruban : Nous renouvelons notre soutien habituel à l'association (200€)

Collège Plaisance : La chorale du collège (28 élèves) participe à un concert de chorales avec le groupe nationalement connu *Dyonisos* au Zenith de Limoges en mai. Un des enfants de la commune étant concerné, nous accordons une subvention de 50€. FNACA : 150€. Société de pêche : 200€

5- Plan communal de sauvegarde

Le PCS identifie les éléments de sécurité sur la commune afin de faciliter les interventions de secours. Aucun risque majeur n'est identifié spécifiquement sur la commune. Concernant les risques à la personne, le Maire est déjà désigné personne ressource pour plusieurs personnes inscrites au système de télésurveillance. Nous n'avons pas les compétences pour nous engager pour les soins à la personne. Les personnes référentes identifiées : les coordonnées du maire et ses adjoints sont transmises à la préfecture.

Nous désignons un référent pompier : Jean-Pierre DURAND, suppléant Pouya MOHTASHAM. Les moyens matériels mis à disposition sont ceux appartenant à la mairie et la mise à disposition de nos employés municipaux si nécessaire. Un registre sera ouvert avant la fin 2024, et transmis au service compétent. Nous estimons que l'entraide entre voisins est à saluer entre les saint-mesminois.

6- Délibération ZAENR

A la demande de la Préfecture, une première version de la carte des Zone d'Accélération des Energies Renouvelables a dû être établie sur PeriGéo avant le 31 décembre 2023. Cette première version est présentée au Conseil. Elle mentionne la possible pose de panneaux solaires sur nos bâtiments municipaux, la possibilité d'une ombrière sur le parking du cimetière et la mention du projet en cours de remise en marche de la centrale hydro-électrique sur l'Auvézère. L'ensemble du conseil municipal valide cette première version de la carte des ZAENR et décide d'entamer les démarches de concertation sur la question des ZAENR pour étudier tous les projets qui lui seront adressés de manière éclairée et équitable. Le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toute démarche permettant de mener cette concertation.

7- Réflexion prise de position sur les bâches incendie sur la commune

La loi impose que les projets photovoltaïques dépassant 100 m² prévoient la création d'une réserve d'eau à proximité. Des demandes de prise en charge étant adressées à la mairie, le maire demande de définir une ligne de conduite pour étudier ces demandes. La délibération sur ce point est reportée à une date ultérieure, en tenant compte de l'orientation prise par la Communauté de communes.

8- Affaires diverses : dates manifestations 2024, point sur renouvellement tracteur/épareuse

- Marché de Pays : 24 juillet et 7 août
- Noël des enfants : vendredi 13 décembre 18h
- Repas des vœux : 11 janvier 2025
- Projet d'un vide-greniers : date à définir entre juin et septembre

Réflexion sur les travaux de la nouvelle mairie.

Rénovation de 2 bâtiments distincts. Le jumelage des 2 bâtiments est trop onéreux.

Le Maire propose le plan suivant, qui permettra de rénover les deux bâtiments (ancienne cantine et mairie actuelle) au moindre coût (les murs actuels et les toitures ne seront pas touchés, ce qui réduira énormément le coût) :

2025 : Transformation de l'ancienne cantine en salle du Conseil et des mariages (avec WC)

2026 : Transformation de la mairie actuelle avec bureaux du maire, des adjoints, du secrétariat, et salle des archives, WC.
Chauffage des deux bâtiments avec pompe à chaleur (air/eau).

Point sur renouvellement du tracteur et de l'épaveuse :

Des pannes apparaissent plus souvent. Il semble bon de renouveler un matériel régulièrement utilisé par notre employé.

Notre tracteur compte 6600 heures de travail au compteur. Il a été acheté il y a 13 ans. Il peut encore être vendu un prix intéressant. Nous pouvons demander des aides pour l'achat de ce nouveau matériel. Il convient de réfléchir à la question, préparer les documents nécessaires pour monter le dossier nécessaire et pouvoir disposer du matériel pour la saison 2025.

Il existe deux solutions règlementaires : lancer un appel d'offre nous-même et piloter l'étude des offres ou adhérer à l'UGAP (union de groupement d'achat public) qui propose un catalogue avec du matériel aux tarifs avantageux. A partir de la commande sur le site, l'UGAP nous adresse au revendeur le plus proche.

Il conviendra de vérifier que les tarifs de l'UGAP sont vraiment moindres que ce que nous pouvons obtenir auprès des revendeurs de proximité que nous connaissons. Notre employé a aussi certaines préférences en termes de choix du matériel.

Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas remplacer pour l'instant le tracteur ni l'épaveuse. Ils chargent Monsieur LEYMARIE Frédéric de trouver d'autres solutions moins onéreuses. Ce sujet sera de nouveau abordé fin 2024.

Certaines communes installent des bacs à compost collectif. Saint-Mesmin fait le choix de ne pas en installer car les habitants ont des jardins et peuvent faire le choix d'en installer chez eux. D'autre part, il s'avère que l'installation de ces bacs attire les rats. À notre connaissance des bacs individuels sont en vente à la déchèterie.

Le Trail des Gorges Auvézère Sensation aura lieu le 03 mars 2024.

Projet de Compte Rendu du Conseil Municipal du 09 avril (il sera validé lors du prochain conseil)

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni à 20h30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, Erika QUEMENEUR, Magdalena VAN DER GIJP.

Excusés : VOGEL Jean-Pierre donne son pouvoir à BOUCHAUD Guy

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délibération pour la fongibilité des crédits pour l'année 2024

1. Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
2. Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2024
3. Vote du Compte Administratif 2023
4. Vote du Compte de gestion 2023
5. Vote de l'Affectation du Résultat 2023
6. Vote du budget primitif 2024
7. Affaires diverses

La séance s'ouvre en rendant hommage à la disparition récente de nos doyens, Messieurs MALAVAUX et CONIZIO. La Mairie est représentée aux obsèques.

1 Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2 Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2024

Ajout à l'ordre du jour : délibération pour assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Pour rappel en 2023, nos taux d'imposition étaient établis au plus bas :

TF Bâti : 37.81%

TF Non bâti : 61.21%

TF Résidences secondaires : 9,11%

En 2024, nous devons procéder à une augmentation de notre imposition car notre dotation globale de fonctionnement versée par l'État risque d'être diminuée ni nous n'augmentons pas nos montants de perception.

Pour information, les taux plafond sont

TF Bâti : 136.12%

TF Non bâti : 212,71%

TF Résidences secondaires : 52,48%

Le Maire propose de conserver les mêmes taux, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire pour l'année 2024.

Il propose de délibérer pour voter l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

3 Vote du Compte Administratif 2023

Le Maire présente le CA suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice 2023	383 147.95
- Dépenses de l'exercice 2023	273 376.09
	=====

Résultat de fonctionnement excédentaire 109 771.86 + 109 771.86

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice 2023	75 623.21
- Dépenses de l'exercice 2023	72 218.29
	=====

Résultat excédentaire d'investissement + 3 404.92 + 3 404.92

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Résultat global 2023 + 113 176.78

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

- Dépenses	218 953.19
- Recettes	0
	=====

R.A.R déficitaire 2023 - 218 953.19

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

- Excédent antérieur (2022) reporté en fonctionnement en 2023	+ 110 623.88
- Excédent antérieur (2022) reporté en investissement en 2023	+ 98 731.27
- Résultat excédentaire de l'exercice 2023	+ 113 176.78
- Restes à réaliser déficitaires reportés	- 218 953.19

Résultat cumulé 2023 = + 103 578.74

Le Maire quitte la salle et Bernard LABORIE préside le vote du CA. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4 Délibération pour la fongibilité des crédits pour l'année 2024

- Le CM autorise le Maire Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 Vote du Compte de gestion (détails des dépenses et recettes) 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 Vote de l'Affectation du Résultat 2023

Cette somme de 103 578.74 € sera reportée en excédent de fonctionnement sur le budget 2024.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

7 Vote du budget primitif 2024

SAINT MESMIN - BUDGET PRINCIPAL		2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
OO2	résultat reporté	OO2	résultat reporté 103 578.74
O11	charges à caractère général 165 900.00	O13	atténuations de charges 0.00
O12	charges de personnel 115 900.00	70	redevance domaine public 7 298.00
O14	Atténuations de produits 12 289.00	73	Impôts et taxes 158 399.00
65	charges de gestion courante 47 400.00	74	Dotations - DGF ... 151 465.00
66	charges financières 2 171.00	75	loyers 42 000.00
67	charges exceptionnelles 1 150.74	76	Produits financiers 0.00
022	Dépenses imprévues 0.00	77	Produits exceptionnels 0.00
	TOTAL OP REELLES 344 810.74		TOTAL OP REELLES 462 740.74
023	Autofinancement	042	Op ordre de transfert entre sections
042	Op ordre de transfert entre sections	722	Tix en régie
668	Indemnités de renégociation K	777	Subv invest transférées
68	Amortissements	79	Transfert de charges
043	Op ordre en fonctionnement	043	Op ordre en fonctionnement
	TOTAL OP D'ORDRE 117 930.00		TOTAL OP D'ORDRE 0.00
	TOTAL DEPENSES 462 740.74		TOTAL RECETTES 462 740.74
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Reprise des résultats 2023		
OO1	résultat reporté	OO1	résultat reporté 102 136.19
RAR Dép	restes à réaliser 218 953.19	RAR Rec	restes à réaliser 0.00
	0.00	1068	Excédent affecté 116 817.00
	TOTAL reprise des résultats 218 953.19		TOTAL reprise des résultats 218 953.19
Opération financières :			
1641	Capital emprunts 12 330.00	10222	FC TVA 6 900.00
Opérations nouvelles			
2151	Voirie 2024 10 000.00	1323	Subvention CD - bâtiment stockage 5 000.00
21	Distributeur boisson 8 000.00		0.00
21	Acquisition matériel équipement 20 000.00		0.00
2157	Epareuse 60 000.00		
2156	Poteaux incendie 5 000.00		
7	Création terrain de pétanque 2 500.00		
7	Aménagement place du Cantou 12 000.00		
	TOTAL OP REELLES 129 830.00		TOTAL OP REELLES 11 900.00
Opération d'ordre :		024	vente biens
40	Op ordre de transfert entre sections 0.00	021	Autofinancement 117 930.00
041	Opérations patrimoniales 0.00	040	Op ordre de transfert entre sections 0.00
		41	Op ordre de transfert entre sections 0.00
	TOTAL OP D'ORDRE 0.00		TOTAL OP D'ORDRE 117 930.00
	op ordre + op réelle 129 830.00		op ordre + op réelle 129 830.00
	TOTAL DEPENSES 348 783.19		TOTAL RECETTES 348 783.19

8 Affaires diverses : Le Conseil a décidé de ne pas changer le tracteur cette année mais seulement l'épareuse.

Réunion d'information sur la Fibre : La fibre arrive à Saint-Mesmin dès le mois de mai-juin. Pour vérifier l'éligibilité : www.nathd.fr/éligibilité puis contacter l'opérateur de votre choix. La prise de la fibre doit être à proximité de la box. Il faut que la gaine soit en place pour le raccordement.

Actuellement le hameau des Jarthes est desservi , le 5 mai ce sera le hameau de Charoncle et à la mi-juin le reste de la commune.

CR réunion du SIAS/CIAS : 2023, transition entre le SIAS et le CIAS : Déficit sur l'activité d'aide à domicile.

Constat de l'augmentation de plus de personnes dans le besoin sur la commune, qui ne parviennent plus à payer leurs factures (EDF, eau, déchets)

Trail des Gorges

Le bilan du trail est mitigé. La participation a été excellente mais une réflexion et des changements d'organisation sont envisagés par l'association GAS. Une réunion est à venir.

Rappel dates des manifestations :

Brocante dans le bourg : 16 juin

Concours canin ROC : 6 et 7 juillet

Marchés de nuit : les 24 juillet et 7 août au verger de l'Avenir

Présentation du modèle de T-shirt pour les bénévoles/organisateur (peut-être T-shirt en vente ?) / modèle de l'Eco Cup / modèle de barnum (2)

Guinguette : les 17 juillet et 21 août sous les platanes

Noël des enfants : vendredi 13 décembre à 18h

Repas des vœux : 11 janvier 2025

Brocante du 16 juin : tarif emplacement gratuit pour la première édition.

Départ en car Auvézère Animation à prévoir au Parking du Verger de l'Avenir

Prévoir affichage début mai

Retour des kits radon : à retourner à la CCILAP avant le 1^{er} mai. Nous communiquerons l'information sur le site Internet et sur nos réseaux sociaux.

Prochain Bulletin Municipal prévu pour début mai.

Prochaine date de CM 29 mai.

Le Maire rappelle que certaines voies communales font l'objet d'un arrêté municipal limitant le tonnage des poids lourds. Il constate que régulièrement cette prescription semble oubliée. Le non-respect de cette réglementation entraîne des dégâts importants que la commune sera obligée de prendre en charge ou d'imputer aux contrevenants.

Dorénavant tout conducteur de véhicule poids lourds qui enfreindra cette réglementation sera signalé à la mairie qui déposera plainte auprès de la gendarmerie pour non-respect de la signalisation. Les auteurs de ces faits doivent comprendre en effet que ce n'est pas aux administrés de supporter les frais de remise en état des ponts ou routes endommagées par un tonnage excessif.



